



## Travaux sur annexe residence principale

Par **mireille78**, le **21/10/2013** à **12:15**

bonjour

j ai aménagé dans l annexe de ma résidence principale

un appartement *pièce de vie avec cuisine au réez de chausse suite parentale a l étage °*sans modification des ouvertures (déjà existantes ) ni création de plancher ( déjà existant )quelles déclarations dois -je effectuer ?

j envisage ensuite de lotir mon terrain et de vendre cette annexe en habitation que dois je faire?

comment sera calcule la plus value?

merci d avance de vos réponses

Par **Titiduloiret**, le **21/11/2013** à **09:48**

Bonjour,

Avant de vous répondre il nous faudrait quelques renseignements supplémentaires.

Votre projet se trouve t'il dans une zone règlementé par un PLU ?

Combien y-a-t'il de surface de planché existante ou d'emprise au sol existante ?

Quel étai la destination d'origine de votre annexe ?

Quel est la superficie de votre annexe ?

Si votre annexe étai un garage que stipule votre PLU dans ce cas ? (ex : changement de destination, travaux aboutissant à la création de nouveaux logement etc.

Ce que je peux vous dire ce jour c'est désolé pour vous mais il-y-a déjà création de surface de planché taxable article R 331-7 et R 112-2 du code de l'urbanisme. Donc il-y-a- bien une déclaration a faire, reste a définir si c'est une DP ou un PC.

Cdl